

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 18 juillet 2011

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 11 et 12 juillet 2011

2011 SG 126 : Subvention (12 000 euros) avec convention à l'association Maison du film court (19e).

M. Christophe GIRARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 28 juin 2011 par lequel Monsieur le Maire de Paris lui demande l'autorisation de signer une convention relative à l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Maison du film court, 10 passage de Flandres (19^e) ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Christophe GIRARD au nom de la 9e Commission ;

Délibère :

Article 1 : Une subvention de fonctionnement est attribuée à l'association Maison du film court située 10 Passage de Flandre (19^e).

Article 2 : La dépense correspondante, soit 12 000 euros, sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2011 et ultérieurs, rubrique 314, nature 6574, ligne 02006, provision pour subventions au titre du cinéma.

Article 3 : M. Le Maire de Paris est autorisé à signer la convention dont le texte est joint à la présente délibération.